

AFFAIRE N°42 - Attribution d'une subvention de 1 000,00 F au Comité National d'Accueil des Réunionnais en Métropole.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'attribuer une subvention de 1 000,00 F au Comité National d'Accueil des Réunionnais en Métropole. Cette somme sera prélevée sur le crédit de 20 000,00 francs prévu au budget primitif de 1975 au chapitre 945 - article 657 - subventions à divers.

Je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

X